

ZONE HUMIDE D'INTERÊT BIOLOGIQUE DES MARAIS D'HARCHIES-HENSIES-POMMEROEUL



Historique

Nés d'effondrements miniers au cours de la première moitié du XX^{ème} siècle, les marais d'Harchies, de Hensies et de Pommeroeul ont rapidement attiré l'attention des naturalistes.

Dans les années 50, les RNOB parvinrent à obtenir un bail de location site pour lui accorder un premier statut de protection. Statut bien précaire qui n'empêche pas la mise en assec du marais d'Harchies au profit de l'agriculture à la fin des années 60.

La véritable protection du site commence au début des années 70 lorsque le Ministère de l'Education Nationale rachète le marais d'Harchies et en cède la gestion à l'Institut Royal des Sciences Naturelles de Belgique, qui décide d'y implanter un centre de recherches biologiques. Peu après, le Ministère des Travaux Publics lègue la gestion du Marais de Pommeroeul voisin au centre existant.

Et lorsque en 1985, les RNOB ont l'opportunité de racheter le "Marais d'Hensies", il est clair pour tous que les trois marais d'Harchies, de Hensies et de Pommeroeul ne peuvent être compris et conçus que comme une seule entité. En 1986, une convention est signée entre l'Institut et les RNOB pour une mise en commun des savoirs et des pouvoirs en vue d'une protection efficace de l'ensemble du site.

Entre-temps, l'importance biologique du site, aussi bien pour sa faune que sa flore, ne cesse de se confirmer, ce qui lui vaut de devenir "zone noyau de la Zone de Protection Spéciale de la Vallée de la Haine" et le premier (actuellement encore le seul) espace wallon reconnu "zone Ramsar".

Quelques années plus tard intervient la régionalisation, qui transfère les terrains "publics" (Harchies + Pommeroeul) du site à la Région Wallonne. Les négociations entre la Région Wallonne et les RNOB aboutissent en mai 1994 à la signature des deux documents qui régissent aujourd'hui toute action sur le site. Par le premier, le Ministre LUTGEN désigne les Marais d'HHP comme Zone Humide d'Intérêt Biologique et institue son Comité de Gestion. Le second document est la convention qui régit les pouvoirs et les obligations des deux partenaires que sont la Région Wallonne et les RNOB.

T.S.V.P.

Les acteurs

| | | |
|---|---|---|
| <p>Le Comité de Gestion</p> <p>Il se compose de 6 membres : 3 représentants de la Région Wallonne et 3 représentants des Réserves Naturelles-RNOB, tous désignés par le Ministre chargé de la Conservation de la Nature.</p> <p>C'est l'organe de décision pour tout ce qui concerne le site proprement dit. C'est lui qui décide de tous travaux à effectuer pour maintenir et augmenter la richesse et la diversité biologiques de la zone gérée et qui les fait exécuter.</p> <p>Chemin du Préau, 5, 7321 Harchies (069/578784)</p> | <p>Le "Centre de Recherche d'Harchies"</p> <p>Il s'agit en fait de la SECTION CONSERVATION DE LA NATURE du Centre de Recherche de la Nature, des Forêts et du Bois, qui dépend de la Direction Générale des Ressources Naturelles et de l'Environnement de la Région Wallonne. Ses activités comprennent l'expertise biologique, la remise d'avis motivés, l'assistance de l'évaluation et du suivi des plans de gestion de réserves naturelles, des contrats de rivière, des parcs naturels... sur l'ensemble du territoire de la Région Wallonne.</p> <p>Les activités scientifiques de la section portent aussi sur les sites majeurs et les zones protégées. Les sites étudiés sont des réserves naturelles (au sens large, existantes et à créer), des zones humides d'intérêt biologique, dont bien sûr les Marais d'Harchies-Hensies-Pommeroeul.</p> <p>Chemin du Préau, 5, 7321 Harchies (069/578784)</p> | <p>Le CRIE (Centre Régional d'Initiation à l'Environnement)</p> <p>Il fait partie d'un réseau de centres d'éducation à l'environnement mis sur pied par la Région wallonne. La gestion de ce CRIE a été confiée à l'asbl <i>Réserves Naturelles RNOB</i>, association de conservation de la nature qui crée et gère des réserves naturelles tout en assurant leur ouverture au public et qui développe, par ailleurs, des actions de sensibilisation et d'éducation par, pour et à travers la nature et à l'environnement.</p> <p>Par sa localisation aux abords des marais d'Harchies-Hensies-Pommeroeul, le CRIE développe, pour tous les types de public (groupes scolaires, individuels, familles...), un vaste programme d'activités (animations, visites guidées, conférences, stages, formation, club nature...) consacrées aux zones humides. Le CRIE propose également des activités éducatives (formation, club nature) abordant d'autres thématiques naturelles et environnementales.</p> <p>Il a été mandaté par le Comité de Gestion pour assurer sa mission de sensibilisation sur le site.</p> <p>Chemin du Préau, 5, 7321 Harchies (Tél/Fax : 069/581172)</p> |
|---|---|---|

La Gestion

- La **Direction de la Nature et des Forêts** (cantonement de Mons) se charge de l'exécution des travaux lourds réclamant l'intervention de machines en faisant appel à ses propres ouvriers ou, éventuellement, à des entreprises privées;
- Les équipes de bénévoles des *Réserves Naturelles RNOB* effectuent les travaux plus légers ou plus délicats (dans les roselières, notamment), ou bien encore s'occupent de la finition de travaux commencés par la DNF (zones difficilement accessibles aux machines).
- Enfin, des contrats passés avec des agriculteurs voisins permettent une gestion récurrente, soit par fauchage, soit par pâturage extensif, de près de 60 Ha de prairie sur l'ensemble du site.